

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 10 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GUIBERT Michel - SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine – LAHOZ Régine – CHAUVEAU Cédric – LANOS Lou

Absents excusés : CELLINI Bruno - SERRANO Céline - ARNAUD Martine - VIDAL Micheline

Pouvoirs : ARNAUD Martine à GAY Virginie
SERRANO Céline à GUIBERT Michel
VIDAL Micheline à SERS Virginie
CELLINI Bruno à CHAUVEAU Cédric

OBJET : RESTES A REALISER BUDGETS COMMUNE ET EAU/ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de reporter sur la délibération du Compte Administratif 2016, le montant des travaux d'investissement engagés restant à réaliser et à payer ainsi que le montant des recettes d'investissement non encaissées.

Pour le Compte Administratif de la commune, les travaux d'investissement engagés ont été réalisés, pour les recettes il reste à encaisser les sommes de :

- 15 370€ correspondant aux Hors Programmes 2016
- 70 000€ correspondant aux subventions des travaux réalisés à l'école (Conseil Départemental, CAF et ETAT)
- 14 000€ correspondant à la subvention sur les travaux de la chapelle
- 10 000€ correspondant au PAE Fontvieille

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de reporter en restes à réaliser sur le CA 2016 de la Commune :

- recettes d'investissement 109 370.00€.

Pour le compte administratif de l'eau et de l'assainissement, pas de restes à réaliser, en dépenses ou en recettes, n'est à reporter sur le CA 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le montant « NEANT » pour les restes à réaliser sur le CA 2015 eau/assainissement.

Le Conseil est invité à délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à reporter en restes à réaliser sur le CA 2016 de la Commune les sommes ci-dessus.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 10 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GUIBERT Michel - SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine – LAHOZ Régine – CHAUVEAU Cédric – LANOS Lou

Absents excusés : CELLINI Bruno - SERRANO Céline - ARNAUD Martine - VIDAL Micheline

Pouvoirs : ARNAUD Martine à GAY Virginie
SERRANO Céline à GUIBERT Michel
VIDAL Micheline à SERS Virginie
CELLINI Bruno à CHAUVEAU Cédric

OBJET : COMPTE DE GESTION 2016 COMMUNE

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le compte de gestion dressé par Madame le Receveur Municipal, concernant les comptes 2016 de la Commune.

Ces pièces comptables font ressortir les mêmes arrêtés d'écritures que le compte administratif correspondant, Monsieur le Maire demande au Conseil de les approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Approuve les comptes de gestion de la Commune pour l'année 2016.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 10 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GUIBERT Michel - SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine – LAHOZ Régine – CHAUVEAU Cédric – LANOS Lou

Absents excusés : CELLINI Bruno - SERRANO Céline - ARNAUD Martine - VIDAL Micheline

Pouvoirs : ARNAUD Martine à GAY Virginie
SERRANO Céline à GUIBERT Michel
VIDAL Micheline à SERS Virginie
CELLINI Bruno à CHAUVEAU Cédric

OBJET : COMPTE DE GESTION EAU/ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le compte de gestion dressé par Madame le Receveur Municipal, concernant les comptes 2016 de l'eau et de l'assainissement.

Ces pièces comptables font ressortir les mêmes arrêtés d'écritures que le compte administratif correspondant, Monsieur le Maire demande au Conseil de les approuver.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,
Accepte les comptes de gestion de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 05.04.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 11.04.2017
Date d'affichage : 11.04.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 10 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GUIBERT Michel - SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine – LAHOZ Régine – CHAUVEAU Cédric – LANOS Lou

Absents excusés : CELLINI Bruno - SERRANO Céline - ARNAUD Martine - VIDAL Micheline

Pouvoirs : ARNAUD Martine à GAY Virginie
SERRANO Céline à GUIBERT Michel
VIDAL Micheline à SERS Virginie
CELLINI Bruno à CHAUVEAU Cédric

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif de la Commune et le compte administratif de l'eau et assainissement qui font apparaître :

Pour la COMMUNE

- un solde d'exécution (001 déficit) d'investissement de :	- 210 680.23€
- un excédent d'exploitation de :	+ 260 533.91€
- reste à réaliser investissement (recettes)	+ 109 370.00€

Pour l'EAU/ASSAINISSEMENT

- un solde d'exécution (001 excédent) d'investissement de :	+ 73 461.04€
- un excédent d'exploitation de :	+ 411 184.19€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 de la Commune et de l'Eau/Assainissement en report de fonctionnement sur le budget de la Commune 2017 et de d'affecter le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2016 de la Commune et de l'Eau/Assainissement en report d'investissement sur le budget de la Commune 2017.

.../...

LE CONSEIL

Après avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Ligne 002 Excédent Commune + 643 868.91€
[(260 533.91 + 411 184.19) – 27849.19]

Affectation du résultat d'investissement de l'exercice

Ligne 001 Déficit Commune - 210 680.23€
Ligne 001 Excédent Eau/Assainissement + 73 461.04€

1068 Besoin de financement - 27 849.19€

Restes à réaliser + 109 370.00€

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 05.04.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 11.04.2017
Date d'affichage : 11.04.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 10 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GUIBERT Michel - SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine – LAHOZ Régine – CHAUVEAU Cédric – LANOS Lou

Absents excusés : CELLINI Bruno - SERRANO Céline - ARNAUD Martine - VIDAL Micheline

Pouvoirs : ARNAUD Martine à GAY Virginie
SERRANO Céline à GUIBERT Michel
VIDAL Micheline à SERS Virginie
CELLINI Bruno à CHAUVEAU Cédric

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT EXERCICE
2016**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (001 excédent) d'investissement de :	+ 73 461.04€
- un excédent d'exploitation de :	+ 411 184.19€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 en report de fonctionnement.

LE CONSEIL

Après avoir délibéré, décide à d'affecter les résultats de l'exercice 2016 de la façon suivante, au budget de la Commune 2017 :

Affectation au résultat d'exploitation de l'exercice	
<u>Ligne 002 Excédent</u>	+ 411 184.19€

Affectation du résultat d'investissement de l'exercice	
<u>Ligne 001 Excédent</u>	+ 73 461.04€

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

Date de convocation : 05.04.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 11.04.2017
Date d'affichage : 11.04.2017



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 10 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GUIBERT Michel - SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine – LAHOZ Régine – CHAUVEAU Cédric – LANOS Lou

Absents excusés : CELLINI Bruno - SERRANO Céline - ARNAUD Martine - VIDAL Micheline

Pouvoirs : ARNAUD Martine à GAY Virginie
SERRANO Céline à GUIBERT Michel
VIDAL Micheline à SERS Virginie
CELLINI Bruno à CHAUVEAU Cédric

OBJET : CONTRAT ECOLE

Madame le Rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que le contrat CAE affecté à l'école, à l'accueil périscolaire, à l'accueil sans hébergement et à la cantine se termine le 12 avril 2017.

Elle précise également que depuis le 27 mars, un adjoint d'animation C1 affecté à l'accueil de loisirs et à la cantine est en disponibilité pour convenances personnelles pour une période de 3 ans.

Il est indispensable de recruter un agent contractuel à compter du 13 avril 2017 jusqu'au 7 juillet 2017 inclus.

Cet agent en remplacement de l'adjoint d'animation C1, effectuerait 28 heures hebdomadaires et serait rémunéré à l'Indice Brut 347, Indice Majoré 325 et serait affecté à l'école, à l'accueil périscolaire, à l'accueil sans hébergement et à la cantine.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir oui les explications et délibéré,

Approuve la création d'un contrat de travail à compter du 13 avril 2017 jusqu'au 7 juillet 2017 inclus.

Dit que l'agent nommé adjoint d'animation C1, effectuerait 30 heures hebdomadaires et serait rémunéré à l'Indice Brut 347, Indice Majoré 325 et serait affecté à l'école, à l'accueil périscolaire, à l'accueil sans hébergement et à la cantine

Propose de verser mensuellement à cet agent, les indemnités de congés annuels, 10% du salaire brut.

Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de travail et un arrêté de nomination.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 05.04.2017

Date d'envoi au contrôle de légalité : 11.04.2017

Date d'affichage : 11.04.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 10 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GUIBERT Michel - SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine – LAHOZ Régine – CHAUVEAU Cédric – LANOS Lou

Absents excusés : CELLINI Bruno - SERRANO Céline - ARNAUD Martine - VIDAL Micheline

Pouvoirs : ARNAUD Martine à GAY Virginie
SERRANO Céline à GUIBERT Michel
VIDAL Micheline à SERS Virginie
CELLINI Bruno à CHAUVEAU Cédric

OBJET : CONTRATS SAISONNIERS 2017

Madame le Rapporteur explique au Conseil Municipal que depuis quelques années, des emplois saisonniers sont créés pour les jeunes domiciliés sur la commune.

Ces jeunes, âgés entre 16 et 18 ans, effectuent des travaux de nettoyage de bâtiments et de voirie, surveillent les enfants au Centre de loisirs et à la cantine, ou exécutent diverses tâches au secrétariat de la mairie

Les contrats de travail sont d'une durée de 20 heures hebdomadaires pendant 2 semaines.

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil de renouveler cette démarche.

LE CONSEIL

Oùï les explications de Monsieur le Maire et après avoir délibéré
ACCEPTE cette proposition d'emplois saisonniers sur la période de juillet à août 2017. Ces contrats auront une durée de 20 heures hebdomadaires pendant 2 semaines,
DIT que le taux horaire sera fixé au taux du SMIG, les congés seront payés à hauteur de 10% du salaire brut,
DEMANDE que ces contrats concernent uniquement les jeunes du village, scolarisés, étant âgés de 16 à 18 ans.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 05.04.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 11.04.2017
Date d'affichage : 11.04.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 10 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GUIBERT Michel - SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine – LAHOZ Régine – CHAUVEAU Cédric – LANOS Lou

Absents excusés : CELLINI Bruno - SERRANO Céline - ARNAUD Martine - VIDAL Micheline

Pouvoirs : ARNAUD Martine à GAY Virginie
SERRANO Céline à GUIBERT Michel
VIDAL Micheline à SERS Virginie
CELLINI Bruno à CHAUVEAU Cédric

OBJET : CONVENTION SDIS

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) propose à la Commune la signature d'une convention relative au partage de la base de données du SDIS 34 concernant les E.R.P. (Etablissements Recevant du Public).

Le SDIS est doté depuis 2008 d'un progiciel adapté pour la gestion des ERP et des campings ouverts au public. Un partage encadré de certaines données relatives aux ERP pourraient intéressées les Communes.

La signature d'une convention cadre pourrait être signée et conclue à titre gratuit.

Madame le Rapporteur dépose sur le bureau un projet de convention et propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications et délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au partage de la base de données concernant les établissements recevant du public du SDIS 34, entre la Commune et le SDIS.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 05.04.2017

Date d'envoi au contrôle de légalité : 11.04.2017

Date d'affichage : 11.04.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 10 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GUIBERT Michel - SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine – LAHOZ Régine – CHAUVEAU Cédric – LANOS Lou

Absents excusés : CELLINI Bruno - SERRANO Céline - ARNAUD Martine - VIDAL Micheline

Pouvoirs : ARNAUD Martine à GAY Virginie
SERRANO Céline à GUIBERT Michel
VIDAL Micheline à SERS Virginie
CELLINI Bruno à CHAUVEAU Cédric

OBJET : LOCATION PLACETTE DU CAFE

Monsieur le Maire fait part de la demande du Gérant du Castel Café. Il donne lecture du courrier reçu.

Cette parcelle, cadastrée AB 364, d'une superficie de 48m² est louée depuis plusieurs années pour la saison estivale.

Il est proposé au Conseil Municipal de relouer cette parcelle pour la saison 2017, du 15 avril 2017 au 15 septembre 2017.

Un cahier des charges pour la location d'un immeuble communal à usage commercial sera signé entre le bailleur (la Commune) et le Gérant de Castel Café.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications et délibéré,
Accepte la location de cette parcelle à compter du 15 avril 2017 et ce, jusqu'au 15 septembre 2017 inclus.

Dit que le loyer sera de UN EURO PAR JOUR, ce loyer sera payé à terme à échoir,
Autorise Monsieur le Maire à signer le cahier des charges relatif à cette location.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS



Date de convocation : 05.04.2017
Date d'envoi au contrôle de légalité : 11.04.2017
Date d'affichage : 11.04.2017

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille dix-sept, le 10 avril à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles SERS, Maire.

Présents : SERS Jean-Charles – GUIBERT Michel - SERS Virginie - DA SILVA Adam - GAY Virginie - CROS Roland - RUFF Denis – OZERAY Séverine – LAHOZ Régine – CHAUVEAU Cédric – LANOS Lou

Absents excusés : CELLINI Bruno - SERRANO Céline - ARNAUD Martine - VIDAL Micheline

Pouvoirs : ARNAUD Martine à GAY Virginie
SERRANO Céline à GUIBERT Michel
VIDAL Micheline à SERS Virginie
CELLINI Bruno à CHAUVEAU Cédric

OBJET : BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

Madame le Rapporteur dépose sur le bureau le budget primitif 2017 de la Commune et demande aux conseillers municipaux présents d'en prendre connaissance.

Le montant global des dépenses et recettes s'élèvent à :

	Dépenses	Recettes
- Dépenses de fonctionnement	1 637 868.91	
- Recettes de fonctionnement		994 000.00
- Résultat de fonctionnement reporté		643 868.91
- Dépenses d'investissement	737 388.91	
- Recettes d'investissement		765 238.10
- Reste à réaliser		109 370.00
- Solde d'exécution d'investissement	137 219.19	

Les membres du Conseil Municipal sont invités à délibérer.

LE CONSEIL

Après avoir ouï les explications et délibéré,
Approuve les comptes du budget primitif de la commune pour 2017.

Monsieur le Maire
Jean-Charles SERS

